

L'avenir du programme Jean Monnet et des études sur l'intégration européenne

Les anniversaires sont traditionnellement l'occasion de dresser des bilans et d'élaborer des projets d'avenir. Ce XX^e anniversaire de l'action JM que la Commission a qualifiée de « success story ».n'y échappe pas. Aussi tenterons nous de tirer d'abord quelques leçons du passé à travers notre propre expérience pour formuler par la suite quelques propositions pour le futur de ce qui est devenu le programme Jean Monnet.

I- Quelques leçons du passé

Le Centre d'excellence de Rennes dont je suis coordinatrice peut témoigner de l'intérêt de l'action Jean Monnet car il en a vécu les divers développements, même si la création d'un centre de recherches européennes lui est antérieure. En effet, dès les années 60, il existait à Rennes des cours de droit communautaire (dont un DEA, équivalent du master recherche actuel, spécialisé dès 1981), un centre de documentation européenne recevant gratuitement l'ensemble de la documentation officielle de la Communauté et une équipe de recherche en droit. Riche aujourd'hui de plus de 800 thèses et mémoires réalisés depuis cette époque, le Centre de recherches européennes a été l'une des rares équipes de recherche reconnue dès les années 80 pour ses travaux sur l'intégration européenne par le Centre national de la recherche scientifique en France (CNRS).

En dépit de cette antériorité du Centre de recherches européennes, l'action et le programme, Jean Monnet de la Commission européenne lui ont beaucoup apporté. Quatre illustrations de cette valeur ajoutée peuvent notamment être soulignées.

1) L'élargissement de l'offre de cours

A partir du droit à l'origine, des cours ont été proposés dans de nouvelles disciplines grâce à la création de chaires Jean Monnet (économie, histoire, géographie) et des modules ont permis l'ouverture de nouvelles formations, y compris à l'étranger. Un master d'études européennes de l'université Rennes 2 délocalisé à Hanoï vient ainsi d'être créé au Vietnam.

2) Le décloisonnement disciplinaire.

L'obtention de chaires dans quatre disciplines différentes et la création du Centre d'excellence Jean Monnet ont favorisé la réalisation de recherches de caractère pluridisciplinaire et la tenue de manifestations scientifiques permettant d'aborder de façon globale et intégrée les thématiques européennes.

3) La structuration institutionnelle.

Le label de Pôle européen Jean Monnet (appellation initiale des centres d'excellence en France) a d'abord été accordé en 1998 à l'université de Rennes 1. Puis, en 2005, les deux universités rennaises ont réfléchi à une coopération autour de l'intégration européenne et ont, ensemble, obtenu un centre d'excellence. Une grande école prestigieuse en France, l'Ecole normale supérieure de Cachan qui a une antenne en Bretagne, l'a rejoint en 2008, témoignant de l'attractivité du label Jean Monnet. Le

centre a eu clairement un rôle fédérateur, qui est loin d'être achevé, en associant des membres appartenant à des institutions très différentes et à plusieurs laboratoires de recherches associés au CNRS.

4) La lisibilité et les contacts.

Le label Jean Monnet délivré par la Commission s'est avéré important vis-à-vis des institutions académiques ; les visiting comitees qui ont évalué les universités y ont notamment été sensibles. Le label a contribué à la visibilité des études sur l'intégration européenne et a facilité par ailleurs les relations avec des acteurs non académiques, particulièrement au plan local. Par ailleurs, l'existence du réseau des chaires et des centres Jean Monnet a été déterminante pour enrichir les coopérations internationales, faciliter l'organisation de manifestations scientifiques « européaniser » les jurys de thèse, favoriser les cotutelles/codirections et faciliter la mobilité des chercheurs.

Il est donc clair que, durant ces vingt années, l'action et le programme Jean Monnet ont constitué pour notre centre rennais un apport indéniable. A ce titre, je souhaite saluer le rôle de pionnière joué par madame Jacqueline Lastenouse dans la création de l'action Jean Monnet et celui de consolidatrice de madame Belen Bernaldo de Quiros dans sa poursuite à des moments difficiles et sa montée en puissance ultérieure. Aujourd'hui, certaines évolutions sont intervenues, en lien avec celles de l'Union européenne et de la Commission : le programme s'est internationalisé et est devenu planétaire, le nombre des chaires, des centres et des projets a explosé, le programme est désormais doté d'une base légale, donc d'une plus grande sécurité juridique. Tous ces aspects sont positifs et doivent être salués. Mais, ils se sont accompagnés d'une plus grande complexité, voire de lourdeurs procédurales en matière d'accès au programme et de gestion des projets. Répondant certes à de légitimes impératifs de rigueur, ce formalisme, parfois disproportionné avec le montant des sommes en jeu, ne doit pas à l'avenir devenir démobilisateur et inhibiteurs d'initiatives, notamment dans certains pays tiers.

II – Quelques propositions pour l'avenir

En dépit de sa réussite et de ses résultats extrêmement positifs, le programme Jean Monnet reste plus que jamais indispensable. En effet, il a un rôle important à jouer en relation avec les objectifs de l'Union européenne et ses ambitions politiques, mais aussi au regard de ses carences, notamment l'absence de sentiment d'appartenance de ses citoyens.

Je donnerai quatre raisons qui militent, à mon sens, pour la poursuite du programme Jean Monnet, son enrichissement et le renforcement des soutiens accordés et je ferai quelques propositions concrètes.

1) La nécessaire poursuite du développement des enseignements sur l'intégration européenne

Sans évoquer les besoins spécifiques des pays tiers, il existe des champs où la création de nouvelles chaires au sein de l'Union européenne est importante : c'est notamment le cas de domaines comme l'Espace de liberté, de sécurité et de justice. En tant que juriste, il convient de souligner les besoins de création de nouveaux

cours spécifiques à ces domaines afin d'éviter que des professeurs, spécialistes de droit interne, ne se contentent d'ajouter ces questions à leur cours sans les resituer dans un contexte global et dans le système de l'Union à 27. Il en va de l'unité de l'ordre juridique et de l'uniformité d'application du droit de l'Union.

Par ailleurs il existe toujours des besoins importants de formation si l'on veut faire connaître les bases de fonctionnement de l'Union et créer un sentiment d'appartenance. Il importe par exemple de systématiser les modules d'études européennes dans les formations scientifiques et dans les cursus où elles ne figurent pas « naturellement » comme c'est le cas dans les formations de sciences humaines et sociales. Dans le même esprit, il faudrait systématiquement chercher à développer des modules « Europe », dans les parcours de formation permanente ou continue, c'est-à-dire à l'intention des personnes du monde du travail revenant temporairement vers l'université.

2) La poursuite de la structuration et de la valorisation du réseau des chaires et des centres d'excellence

Le potentiel de recherches et le réservoir de compétences que constitue le réseau Jean Monnet ont été soulignés. Ils doivent continuer à être valorisés avec la poursuite de deux objectifs qui nous semblent particulièrement importants :

- Conforter tout d'abord l'existence d'une véritable communauté scientifique avec l'amplification des actions telles que la constitution de réseaux thématiques internationaux et le soutien à des manifestations associant des centres et chaires de plusieurs nationalités, y compris multi-sites ou itinérantes (colloques, universités d'été....)

- Porter ensuite une attention spécifique aux jeunes chercheurs qui constituent une pépinière d'avenir, notamment:

Les doctorants avec l'organisation de séminaires et la constitution de réseaux de doctorants avec une stimulation des codirections et des cotutelles.

Les post-doctorants en phase intermédiaire entre fin d'études doctorales et début de carrière académique méritent aussi attention : pourquoi ne pas créer un prix de thèse Jean Monnet et susciter un site web facilitant les mobilités ?

Les jeunes professeurs, dans la mesure où ils sont sujets à des contraintes de carrière et d'enseignement, ne peuvent pas toujours faire tout leur service d'enseignement sur les questions européennes. Pourquoi ne pas créer des chaires « junior » avec des exigences d'enseignement moins rigoureuses mais impliquant des activités de recherche et l'organisation de manifestations sur l'intégration. Ce système pourrait être repris dans les pays tiers où les cours sur l'intégration sont nécessairement moins nombreux mais devraient être encouragés.

Un autre aspect important serait de réaliser un inventaire et un classement des revues européennes avec l'appui du Conseil européen universitaire dont le rôle devrait, de façon plus générale, être accru en lien avec l'action Jean Monnet.

3) L' Appui renforcé à l'action internationale de l'Union européenne

Le programme Jean Monnet est planétaire et donne une visibilité internationale à l'Union européenne. Il permet de multiplier les enseignements sur l'intégration européenne et de développer les recherches. En ce sens, il fait connaître l'Union européenne dans le monde entier.

Il nous semble qu'il pourrait être utilisé au-delà, plus directement, en vue de la création de réseaux-ressource sur les grands problèmes du monde. Il y a là des laboratoires d'idées qui pourraient permettre de nourrir une réflexion partenariale, qui n'ait pas un caractère européen-centré, grâce à la présence de professeurs du monde entier. Les processus d'intégration et leur rôle dans la gouvernance mondiale constituent par exemple un sujet qui mériterait d'être traité dans le cadre de tels réseaux. En effet, il existe une gamme variée d'intégrations.

Certaines ont fait le choix du « modèle communautaire » mais sans parvenir à lui donner une effectivité ou en s'appuyant sur des atouts que n'avait pas l'Europe. D'autres récusent ce modèle, pensant pouvoir se satisfaire d'une zone de libre échange minimaliste ou parvenir à une intégration par des mécanismes plus respectueux des souverainetés nationales. Mais, au-delà de la diversité des choix, le modèle européen fait figure de référence et ses évolutions sont examinées avec attention. Ce fourmillement d'expériences invite à une réflexion qui pourrait être soutenu par diverses initiatives :

- réseaux thématiques spécifiques visant à la comparaison des processus d'intégration ou à l'étude de la place des intégrations dans la gouvernance mondiale.
- création de « Chaire intégration » permettant l'accueil pendant des périodes courtes (1-2 mois) de visiting professeurs sur la thématique des intégrations
- création de diplômes conjoints dans les pays tiers portant sur les approches comparatives et relationnelles (Union européenne et intégration(s) de la région en cause en Amérique, Afrique ou Asie)

4) La contribution à l'émergence d'une véritable citoyenneté européenne

Les élections européennes ont une nouvelle fois montré le décalage entre la construction européenne et l'opinion publique peu intéressée voire démunie face à la complexité de l'Union. Bien qu'il soit loin d'être le seul, un premier aspect de la réconciliation entre l'Union et ses citoyens passe plus d'information mais surtout une information de qualité et bien faite, c'est-à-dire qui ne soit pas plaquée, indigeste et présentée sans lien avec le quotidien des citoyens.

Les Centres d'excellence Jean Monnet, par leur caractère fédérateur et leur ancrage régional, ont à cet égard de gros atouts :

- la compétence : en tant que réservoir d'expertise pluridisciplinaire, ils sont en mesure d'offrir une information de qualité et de pouvoir susciter l'intérêt en dégageant les enjeux des diverses questions qui touchent l'Union européenne.
- l'objectivité : intervenant conformément aux exigences de rigueur et d'indépendance universitaires, les membres des Centres sont à même de provoquer la réflexion sans préoccupations partisans et de susciter le débat, y compris sur des questions sensibles qui fâchent.
- la visibilité : les Centres sont régulièrement sollicités par les collectivités, les syndicats, les associations, les particuliers ; leurs membres peuvent ainsi être présents dans des enceintes variées (médias, manifestations culturelles, artistiques, scientifiques non consacrées à des questions européennes) et ont la capacité de faire prendre conscience des réalités européennes dans des manifestations très différentes.

La dimension citoyenne du programme J. Monnet pourrait être plus systématiquement exploitée en offrant aux Centres des facilités accrues pour favoriser la diffusion des savoirs sur l'Europe et exploiter le potentiel d'information et de formation dont ils disposent.

Le programme Jean Monnet a donc encore beaucoup à apporter au sein et en dehors de l'Union européenne !